

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Réseau de tramway

Modernisation & prolongement de la ligne 68 Bougainville – Les
Caillols. Création de la ligne Quatre Septembre-Blancarde

Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé

AVENANT N°2 AU MARCHE

N° 02/096

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 applicable au présent marché,

Vu la délibération n° TRA 2/347/B du Bureau de Communauté du 19 octobre 2001 déposée le 06 novembre 2001,

Vu le marché n° 02/096/CUMPM portant sur la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé qui a été notifié à la société PRESENTS en date du 19/08/2002,

Vu la délibération n° TRA 10/184/B du Bureau de Communauté du 24/03/2005 approuvant un avenant n° 1 au marché 02/092/CUMPM.

Le présent avenant est établi

Entre

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
« Le Pharo » 58, Boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE
Représentée par Jean-Claude GAUDIN, Président

Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »

d'une part,

Et

Le contractant :

L'entreprise PRESENTS,
132, cours Charlemagne
69002 LYON
Représentée par Monsieur Patrick GROSSMANN, Directeur Régional,

d'autre part,

Il est tout d'abord exposé :

Le projet tramway, portant sur la modernisation et le prolongement de la ligne Noailles-Les Caillols et la création des lignes Bougainville-Castellane et Quatre Septembre-Blancarde, a été déclaré d'utilité publique le 29 juin 2004.

La Communauté Urbaine a décidé dans un premier temps de réaliser les travaux en deux phases :

- phase 1 : GANTES – LA BLANCARDE et NOAILLES LES CAILLOLS
- phase 2 : Secteur Sud COURS SAINT LOUIS – CASTELLANE et PREFECTURE – PLACE DU QUATRE SEPTEMBRE.

Les études relatives au tronçon GANTES - BOUGAINVILLE ont alors été arrêtées au niveau de l'Avant-Projet (AVP).

Le phasage des travaux de la phase 1 de l'opération tramway, décidé par la Communauté Urbaine, a conduit à différer de quelques mois les travaux du secteur boulevard Chave - Tunnel Noailles.

Sur la base des éléments suivants, le présent avenant est établi :

- Compte tenu du décalage dans le temps de la réalisation des travaux du secteur Sud, il a été décidé d'exclure ces prestations du contrat de Maîtrise d'œuvre ; ceci amène donc à retirer ces prestations également du présent contrat pour les phases 3 à 7.
- Le temps passé sur le tronçon les Caillols - Gantes mis en service s'est avéré plus important que prévu initialement, en particulier du fait de la multiplication des réunions de CISSCT pour répondre à des interrogations de l'Inspection du travail, du nombre important d'entreprises et sous traitants, conséquence de l'allotissement.
- La décision prise de relancer les études et les travaux sur le tronçon Gantes-Arenc, situé sur la ligne 2. Les travaux consistent à réaliser un prolongement de la ligne 2 de tramway de Gantès, sur environ 740 m jusqu'à la future station d'Arenc, avec création d'une arrière-gare comprenant 3 voies ainsi que des locaux techniques d'exploitation. Il est donc nécessaire d'intégrer au contrat les prestations de la mission de coordination sécurité et protection de la santé de ce secteur pour la phase 3. L'avis sur l'avant projet et projet sont remis dans le cadre des prestations de base.
- Le décalage de la réalisation des travaux du tunnel Noailles dont la livraison est prévue au mois d'Août 2008 nécessite de prendre en compte l'allongement correspondant de la phase 5 du marché de coordination sécurité et protection de la santé pour ce secteur de travaux.
- De même, compte tenu du phasage des travaux, les opérations de réceptions et de levées des réserves s'étalant dans le temps, il est nécessaire de renforcer ces prestations.

L'objet du présent avenant n° 2 est de prendre en compte dans la mission de coordination sécurité et protection de la santé, les adaptations de périmètre apportées au projet initial et d'en arrêter les incidences temporelles et financières correspondantes.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°2 a pour objet de :

- modifier le périmètre et la durée de la mission de coordination SPS afin de prendre en compte les évolutions du projet ;
- établir le nouveau montant du marché ;
- adapter la décomposition du prix global et forfaitaire du marché.

Article 2 – Modification du périmètre et de la durée de la mission CSPS

- Le secteur Sud est sorti du périmètre d'intervention du présent contrat pour les phases non réalisées du marché (phases 3 à 7 du marché).
- Le tronçon GANTES – ARENC est inclus dans le contrat pour la phase Etude jusqu'à la phase 3.
- Il est pris en compte un décalage de la réalisation des travaux du tunnel Noailles au delà de décembre 2007. La date prévisionnelle d'achèvement s'établit à fin Août 2008.
- Augmentation des temps d'intervention du Coordinateur SPS compte tenu de la complexité de la mission réalisée sur le tronçon de base.

Pour les phases 3 à 7, concernant le secteur Sud, qui sont exclues du présent contrat, la réfaction correspondant à l'annulation de ces prestations s'élève à :
 $4j*380 = 1520 \text{ € HT}$ pour la phase 3 et $100 j*390= 39\,000.00 \text{ € HT}$, soit au total : - 40 520.00€ HT.

Pour tenir compte de la complexité du projet et des adaptations apportées sur le tronçon de base, il est rajouté : 4 jours à la phase 3 soit $4*380= 1\,520 \text{ €}$; 76 jours à la phase 5, soit : $390*76= +29\,640.00 \text{ € HT}$, soit au total + 31 160.00 € HT.

De plus, afin de tenir compte du phasage des travaux, les prestations de la phase 6 sont augmentées à hauteur de 4 223 € HT.

Le tronçon GANTES – ARENC est rajouté au contrat pour la phase Etude jusqu'à la phase 3, soit : 1 292,00 € HT.

Concernant la prise en compte du nécessaire prolongement du délai de réalisation des phases 5 à 7, correspondant au report de la date de mise en service du tunnel Noailles, la rémunération complémentaire s'établit à : +19 890.00 € HT.

Article 3 – Durée du contrat :

La durée du contrat est portée de fin décembre 2007 à fin Août 2008.

Article 4 – Incidence financière de l'avenant :

Le coût total des prestations complémentaires s'établit à 16 045,00 € HT soit 19 189,82 € TTC.

En conséquence, le montant du prix du marché, tel qu'indiqué à l'article 3.1 de l'Acte d'Engagement, est modifié.

Le nouveau montant total du marché s'élève à :

Montant du marché : 297 957.50 € HT

Montant de l'avenant 2 : 16 045.00 € HT

Nouveau montant du marché : 314 002.50 € HT, soit 375 546 .99 € TTC.

Une nouvelle décomposition du prix global et forfaitaire est approuvée, jointe en annexe 1 au présent avenant.

Article 5 – Modifications des clauses du marché initial

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraintes par les dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le présent avenant est établi en trois exemplaires.

A Marseille, le

Le titulaire :

**La Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole :**

Pour le Président et par délégation
Le Vice -Président

Bernard Jacquier

Annexe 1

Tableau de décomposition du prix et du temps d'intervention

1- CONCEPTION : GANTES-ARENC

PHASE 3 : Dossiers de consultation des entreprises et analyse des offres

Phase et éléments de mission	Temps total en jours	Coût moyen par jour	Prix en eurosHT
Mise à jour du PGC	0.65	380	247
Suivi, mise à jour du registre journal	0.25	380	95
Organisation de la coordination	1	380	380
Etablissement du règlement du CISSCT	0.5	380	190
Analyse des offres	1	380	380
Sous total phase 3	3.40		1292.00

2- Travaux Tunnel Noailles

Phase 5 exécution des travaux			
Phase et éléments de mission	Temps total en jours	Coût moyen par jour	Prix en eurosHT
Inspections communes avec les entreprises	5	390	1950
Participations aux réunions et visites de chantier	44	390	17160
Réunions CISSCT	2	390	780
Sous total phase 5	51	390	19 890.00

3 -Phase 6

Phase 6 reception et levées des réserves			
Phase et éléments de mission	Temps total en jours	Coût moyen par jour	Prix en eurosHT
Réception	2	390	780
Levées des réserves	2	390	780
DIUO	6.83	390	2663
Sous total phase 6	10.83	390	4 223.00

2 -Justification moins value secteur Sud et plus value tronçon de base

Secteur Sud :

Phase conception (3): 4 jours à 380€ht soit – 1520.00 € ht

Phase réalisation (5): il s'agit principalement d'un marché d'infra qui représente environ 15 % de 677 jours prévus initialement

Soit 100 jours . 100j * 390€ ht soit - 39 000.00€ht

Moins value totale : **40 520.00€ ht**

Tronçon de base :

Phase conception (3) : augmentation de la phase DCE du au nombre plus élevé de DCE que prévu. 4 jours à 380 soit +1 520€ ht

Phase réalisation :

Il était prévu suite à l'avenant 1, 681 jours pour ces prestations d'octobre 2004 à juin 2007.

La mobilisation effective s'établit à :

Octobre 2004 à décembre 2004 :
3 jours par semaine sur trois mois soit 40 j

janvier 2005 à juin 2007 : 30 mois à 5 jours par semaine soit 645 j

juillet 2007 à décembre 2007 : 72 j

TOTAL : 40+645+72= 757 j

L'écart avec le nombre de jours prévus initialement est donc de 76 j

Soit $76 \times 390 = 29\,640.00$ ht

Soit au total $29\,640 + 1\,520 = 31\,160.00$ € ht

Mission	Marché initial	Avenant 1	Avenant 2	Total
Secteur sud	/	/	- 40 520	- 40 520

Mission	Marché initial	Avenant 1	Avenant 2	Total
Complément tronçon de base	/	/	+ 31 160	31 160

L'impact final est donc de $- 9\,360.00$ € ht soit -24j

3 -Tableaux de synthèse des coûts (€ ht) de réalisation des missions suivant le marché initial et les avenants

Phase conception

Mission	Marché initial	Avenant 1	Avenant 2	Total
Phase 1 Avant projet	5.25 j	/	/	5.25 j
	380	/	/	380
	1 995	/	/	1 995
Phase 2 Projet	17 j	1,7 j	/	15.3 j
	380	380	/:	380
	6 460	- 646	/	5814
Phase 3 DCE	17 j	1,7 j	3.4 j	18.7 j
	380	380	380	380
	6 460	-646	1292	7 106

Phase réalisation

Mission	Marché initial	Avenant 1	Avenant 2	Total
Phase 4 Préparation de chantier	26.5 j	/	/	26.5 j
	390	/	/	390
	10 335	/	/	10 335
Phase5 Exécution des travaux	677.75 j	3.31 j	27 j*	708.06j
	390	390	390	390
	264 322.50	1 292	10 530	276 144.5
Phase 6 Réception et levée des réserves	18 j	/	10.83	28.82 j
	390	/	390	390
	7 020	/	4223	11 243
Phase 7 Achèvement de la mission	3.5 j	/	/	3.5 j
	390	/	/	390
	1365	/	/	1365

+51j tunnel -100j secteurs sud +76 troncon de base

Impact avenants	/	/	16 045.00	16045.
----------------------------	---	---	------------------	---------------

Total général des prestations	297 957.50	/	16 045.00	314 002.50
--	-------------------	---	------------------	-------------------